**RÈGLEMENT du JEU CONCOURS AMBITION 21**

**Filme tes 4C pro !**

# OBJECTIFS DE l’OPÉRATION

**Présentation de l'opération**

À destination des élèves de la filière Métiers de la Relation Client de l’académie de Nancy-Metz, ce concours a pour objet d’illustrer de façon originale par une courte vidéo, les 4 compétences clés du XXIème siècle, que l’on appelle les 4C : analyse Critique, Créativité, Coopération, Communication, dans les différents contextes de formation et les parcours professionnels des élèves.

L’objectif est d’agir au cœur des pratiques pédagogiques de la classe pour fédérer autour d’un projet commun, promouvoir un usage professionnel des outils numériques, faciliter la pédagogie de projet et ainsi encourager la persévérance scolaire.

**Objectifs pédagogiques**

Le travail mené permettra aux élèves d’aborder les 4 compétences comportementales désormais recherchées par les recruteurs. Ce projet vise ainsi à les sensibiliser à leur importance dans leur cursus de formation et leur entrée dans la vie professionnelle.

Il peut déclencher l’ambition et la motivation des élèves dans leur formation par l’illustration de compétences déjà acquises ou à conforter. Il les encourage à développer leur engagement dans leur formation, à consolider leur projet d’orientation scolaire et professionnelle.

Le projet pourra être mis en place dans les séances d’enseignements professionnels et de co-intervention, dans les séances d’enseignements généraux, mais aussi dans les activités transversales comme l’accompagnement personnalisé.

Les productions seront valorisées par leur diffusion sur le site [numavenir.com.](https://numavenir.com/) Ce qui permettra à l’ensemble des élèves participants au projet Ambition 21 de bénéficier des productions de leurs camarades et ainsi de s’acculturer aux compétences du 21° siècle dans leur contexte de formation.

# 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

* **Les participants**

Une des conditions requises est d’être participant au projet Ambition 21 par l’intermédiaire des séances et du questionnaire d’entrée dans le projet. Les élèves cœur de cible sont ceux de la filière Métiers de la Relation Client des 36 lycées et des 11 collèges concernés par le projet européen Ambition 21, dans l'Académie de Nancy-Metz, leurs réalisations seront étudiées par un jury.

Ils seront candidats par groupe de 3 à 6 élèves maximum.

**Les participants devront être issus des classes de : Seconde, Première et Terminale Bac Pro, Première et Terminale Cap, 4e et 3e SEGPA, 3e Prépa Métiers**

* **Le calendrier**
* Lancement du jeu concours : mardi 1er septembre 2020 o sur le site[numavenir.com,](https://numavenir.com/) o par un mail invitant tous les enseignants de la filière Métiers de la Relation Client à participer avec leurs élèves.
* **Les dates du début et fin de dépôt des réalisations :**

Début du dépôt des réalisations : mardi 1er septembre 2020

Fin du dépôt des réalisations : mercredi 7 octobre 2020

* **La date de la publication des résultats :** Le Mardi 13 octobre 2020

Ils seront affichés sur le site [numavenir.com](https://numavenir.com/)

* **Le déroulement**

La fiche de participation est à déposer en même temps que la production vidéo par l’enseignant responsable du groupe d’élèves participants. Elle est disponible <http://numavenir.com/jeu-concours-ambition-21-filme-tes-4c-pro/> , ainsi que le règlement du concours. L’enseignant remplit une fiche de participation pour chaque groupe de sa classe et la (les) dépose complétée(s) et accompagnée(s) de la (les) production(s) sur l’espace dédié dont l’adresse sera communiquée à la rentrée.

Les informations suivantes seront renseignées :

* + - * Le nom et l’adresse de l’établissement participant,
      * Le nom de l‘enseignant responsable (Email académique et n° de téléphone portable),
      * Les informations sur les élèves du groupe qui participent au projet (effectif, liste des noms, prénoms et dates de naissance, Emails de l’ENT),
      * La description du projet (Titre, objectifs, contenus, ...).

**Le dépôt du document de participation vaut acceptation du règlement.**

* **Les moyens utilisés pour la production**

La production sera réalisée sur support numérique vidéo avec bande son vocale et/ou musicale.

Attention : Seules les musiques libres de droits sont recevables.

La participation au jeu concours est gratuite.

Les établissements scolaires prendront en charge les éventuels frais liés à la réalisation de la production.

* **La charte graphique et le cahier des charges techniques**

Le format des vidéos devra être en MP4 - durée 3 minutes maximum.

Les mentions obligatoires sont : auteurs, enseignants(es), établissement.

Le titre du jeu concours « Filme tes 4C pro ! » devra figurer sur la production.

* **Le dépôt des productions**

Le dépôt des productions se fera sur l’espace dédié dont l’adresse sera communiquée à la rentrée.

* **La composition du jury**

Le jury sera composé de membres représentant l’Union Européenne, la DANE, l’équipe élargie Ambition 21.

Les critères d’appréciation du jury :

L’évaluation se fera à partir de la production finale restituée. Elle portera sur le fond et la forme du support transmis en lien avec le sujet : « Filme tes 4C pro ! ».

Veillez à la qualité du son et de l’image afin de faciliter le visionnage par le jury.

. **Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.**

* **Le prix du concours**

Participation à un séminaire professionnel à Paris qui se déroulera en novembre 2020. Selon situation sanitaire. En cas d’impossibilité, un nouveau prix sera envisagé.

# 3. INFORMATIONS RENSEIGNEMENTS

- Organisateur :

Académie de Nancy-Metz - Délégation Académique au Numérique pour l'Education / DANE

Rectorat de Nancy-Metz - Site Santifontaine

2 rue Philippe de Gueldres - 54000 NANCY

* Inscription dans le projet et communication sur l’autorisation à utiliser les noms et prénoms des candidats :

L’enseignant responsable devra s’assurer que chaque élève participant au concours est inscrit au projet par le biais du [questionnaire européen en ligne](https://ppe.orion.education.fr/academie/itw/answer/s/nikdgfmexp/k/KMWVkVr) et que la [demande d’autorisation d’utilisation de l’image et des travaux](http://numavenir.com/wp-content/uploads/2019/12/autorisation-photo-et-travaux.doc) est complétée pour chacun.

* Propriété intellectuelle :

« Droits de propriété intellectuelle » signifie toute invention, tout droit d’auteur et droit relatif à une marque, un modèle, et plus généralement tout élément susceptible d’être protégé par les lois ou les conventions internationales sur la propriété intellectuelle.

Recommandations : pour toute information sur les licences et leurs protections, l’enseignant peut visiter le site creativecommons.fr.

Les lauréats déclarent et garantissent ne pas avoir copié ou imité une création protégée et appartenant à un tiers.

Ils donnent l’autorisation à l’organisateur de diffuser leurs productions sur le site [numavenir.com](https://numavenir.com/).

* Réserves :

L’organisateur se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

* Responsabilité :

L’organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de modification totale ou partielle, de suspension, d’interruption, de report ou annulation du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté.

* Dépôt et consultation du règlement :

Le règlement est consultable sur le site Numavenir <http://numavenir.com/jeu-concours-ambition-21-filme-tes-4c-pro/>